

**CONFÉRENCE DE PRESSE
22 SEPTEMBRE 2025**

DOSSIER DE PRESSE

SNESUP FSU

SOMMAIRE

ÉDITORIAL : L'ESR DANS LA DISETTE	3
UN BUDGET NOTOIREMENT INSUFFISANT	4
METTRE FIN AU DÉCLASSEMENT DE L'UNIVERSITÉ ET PROMOUVOIR LE MODÈLE UNIVERSITAIRE	6
RÉFORME DE LA FDE : DÉGRADATION POUR LE PERSONNEL, INÉGALITÉS POUR LES ÉTUDIANT·ES	8
« MOINS DE FONCTIONNAIRES » ?	9
LA RECHERCHE : UNE SITUATION INQUIÉTANTE	10
« SAUVER LA JEUNESSE » ? RENFORCER L'ACCÈS À L'ESR ET LA POURSUITE D'ÉTUDES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARISATION DES ÉTUDIANT·ES	12

L'ESR DANS LA DISETTE

Même si c'est à regret, il faut se rendre à l'évidence : d'année en année, le bilan de la rentrée de l'enseignement supérieur public ne peut que reprendre le précédent en montrant que la situation s'est encore dégradée et que les promesses n'ont pas été tenues. L'orientation que choisira le prochain gouvernement n'est pas connue et nous restons dans le flou, mais seul un changement radical pourrait redresser la barre : le choix du Premier ministre augure pourtant bien mal de l'avenir...

Notre constat est malheureusement sans appel.

Ainsi 80 % des universités ont construit des budgets en déficit. L'indispensable réfection du bâti est en berne et ne pourra pas répondre aux nécessités qu'impose la crise climatique. Les effectifs d'étudiant-es n'ont cessé d'augmenter, tandis que ceux du personnel titulaire diminuaient. Cette situation était prévisible, la baisse de la natalité, si souvent évoquée, n'affectera les effectifs de l'enseignement supérieur qu'à partir de 2032. Le « jour du dépassement » symbolise cet état de fait. Il a encore avancé et c'est maintenant dès le 15 janvier que les heures de service statutaires sont épuisées et que les heures complémentaires, les heures des contractuel-les et des vacataires prennent le relais. Combien de temps une telle situation sera-t-elle tenable ?

L'effet de cette surcharge de travail est déjà visible dans le nombre de places ouvertes sur les plateformes de candidatures. Les capacités d'accueil diminuent au détriment des candidat-es qui, sur Parcoursup, étaient, au mois de juillet, encore plus nombreux-ses que les années précédentes à ne pas avoir d'affectation et Mon Master a perdu plus de 30 000 places en deux ans. Pour le SNESUP-FSU, l'inscription en licence dans les établissements publics de toutes et tous les bachelier-ères qui le souhaitent, comme la poursuite d'études en master des titulaires de licence doivent être considérées comme des droits, et un devoir pour la nation.

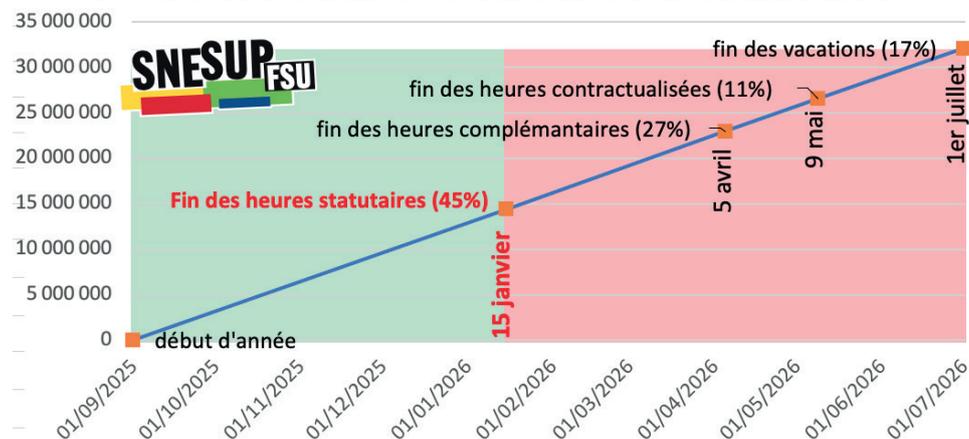
Mais cette surcharge n'a pas que des effets immédiats sur l'enseignement, elle affecte aussi la recherche en restreignant de fait le temps réel qui peut lui être dévolu. Et avec la baisse continue du pouvoir d'achat des agent-es, elle affecte également le renouvellement du personnel de l'ESR, qui subit une crise d'attractivité. Le nombre de doctorant-es décroît, comme le nombre de candidat-es aux postes d'enseignant-es-chercheur-ses. De même, des modalités d'application de la réforme de la formation des enseignant-es et des conseiller-ères principaux-ales d'éducation, censée renforcer l'attractivité de ces métiers, se font encore attendre. Le SNESUP-FSU réclame que ces formations conservent leur caractère universitaire et ne consistent pas en une mise au travail précoce.

La recherche est également directement affectée à la fois par la transformation d'un quart des universités en grands établissements par le biais en particulier des établissements publics expérimentaux, par l'insuffisance de financements notamment pérennes et par les menaces sur la liberté académique.

Malgré tout cela, dans certains secteurs, l'argent semble couler à flots, les officines privées lucratives d'enseignement supérieur ont vu leur chiffre d'affaires s'envoler. Elles ont notamment bénéficié du soutien massif au développement à l'apprentissage. Si des mesures d'économies ont été prises récemment, le SNESUP-FSU réclame que les sommes ainsi épargnées soient affectées à l'ESR public.

« Sauver la jeunesse », telle était l'intention affichée par François Bayrou lorsqu'il défendait son projet de budget 2026. Chiche ! a-t-on envie de répondre. Cependant, s'il s'agit bien de cela, ce n'est pas par un plan d'austérité que cet objectif pourra être atteint mais par une réponse proportionnée aux besoins. C'est donc, pour le SNESUP-FSU, un investissement massif dans l'enseignement supérieur et la recherche qui pourra offrir à la jeunesse l'avenir qu'elle mérite. ■

LE JOUR DU DÉPASSEMENT 2025 CALCULÉ À PARTIR DES DONNÉES DE LA DGRH DU MESR DISPONIBLES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023



Sous l'effet de la hausse du nombre d'étudiant-es dans les établissements publics, les heures dispensées cette année progressent de 1,45 % (+ 460 000 heures). Compte tenu de la disette budgétaire dont les universités sont l'objet, les heures de service des titulaires permettent juste d'assurer les enseignements jusqu'au 15 janvier. Le jour du dépassement avance encore de trois jours cette année. Notons que ce sont les heures complémentaires des titulaires et des contractuel-les qui progressent le plus (+ 2 points), les heures contractuelles et les heures de vacances restant stables : le manque de budget alourdit donc nettement la charge de travail des enseignant-es et des enseignant-es-chercheur-ses.

UN BUDGET NOTOIREMENT INSUFFISANT

80 % DES UNIVERSITÉS EN DÉFICIT BUDGÉTAIRE

En 2025, 80 % des universités ont dû construire des budgets en déficit car, d'une part, la croissance démographique étudiante n'est pas accompagnée financièrement et, d'autre part, les augmentations de cotisations et de salaires des fonctionnaires décidées par le gouvernement ne sont pas financées. De la même façon, l'inflation n'est pas prise en compte et la loi de programmation de la recherche (LPR) n'a pas été respectée pour l'année 2025. La progression aurait dû être de 500 millions d'euros, alors que seules les mesures indemnitaires (à hauteur de 92 millions d'euros) ont été abondées.

Déjà, l'exécution budgétaire 2024 avait conduit les établissements à puiser plus de 1,7 milliard d'euros dans leur fonds de roulement en septembre 2024, pour faire face à l'insuffisance des financements de l'État. Aussi est-il probable que cette opération soit renouvelée en 2025 pour les établissements disposant de cette possibilité (fin 2023, les fonds de roulement des opérateurs de l'enseignement supérieur s'élevaient à 3,7 milliards d'euros). Relevons que, depuis septembre 2024, les indicateurs financiers des établissements d'enseignement supérieur n'ont pas été mis à jour sur la plateforme Data-ESR. Cela empêche notamment les membres du Cneser de suivre la pertinence de la répartition que le ministère propose au vote chaque année en novembre suivant la date du vote du budget par le Parlement.

Alors que le ministère affirme que la Mires est une priorité de la politique du gouvernement, les faits sont accablants : sa part dans le budget général de l'État ne cesse de baisser depuis quinze ans. Si cette part progressait dans le projet de loi de finances (PLF) 2026, pour atteindre 5,8 % – contre 5,3 % en loi de finances initiale (LFI) 2025 –, ce n'est que du fait de la baisse drastique de 40 milliards d'euros des autres missions de l'État. Le budget 2026 de la Mires en euros courants demeurerait inférieur de 640 millions d'euros à celui de la LFI 2024. Relevons que si la trajectoire de la LPR avait été respectée, le budget de la Mires aurait dû progresser de 1 milliard d'euros entre 2024 et 2026.

Sachant que cette année, pour pallier la baisse du nombre de fonctionnaires cotisants, le compte

d'affectation spéciale (CAS) pensions sera augmenté de 4 points et que le ministère prévoit de n'en financer que la moitié, cela revient à faire peser sur les établissements « autonomes » 95 millions d'euros d'économies supplémentaires, soit la masse salariale de 1 500 emplois. Les mesures Guerini ne sont toujours pas « soclées », avec 370 millions d'euros en 2022, elles représentent la masse salariale de 5 700 emplois. Le glissement vieillissement technicité (GVT) n'étant pas compensé, c'est à nouveau 70 millions d'euros qu'il faudra trouver, soit la masse salariale de 1 100 emplois. Bien que le point d'indice soit gelé, l'inflation affecte bien les budgets de fonctionnement et celle-ci n'étant pas financée, c'est 15 millions d'euros (au minimum, suivant le coût de l'énergie) ou 230 emplois qui manquent. Enfin, le PLF de François Bayrou ne prévoyait aucun nouvel investissement en 2026.

Ainsi, c'est l'équivalent de la masse salariale de plus de 8 500 emplois, soit l'encadrement de 85 000 étudiant·es, qui devrait à nouveau être supporté par les plans d'austérité des établissements d'enseignement supérieur publics.

EN RÉPONSE À L'URGENCE : UNE MISE EN CONCURRENCE SYSTÉMATIQUE ENTRE ÉTABLISSEMENTS

Depuis 2017, 70 000 étudiant·es de plus ont été accueilli·es dans l'université, alors que sur la même période, le nombre d'emplois enseignants a baissé, conduisant par conséquent à la dégradation du taux d'encadrement et à l'augmentation de la charge de travail. Les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2023-2025 n'ont pas permis de corriger les inégalités historiques de financement des établissements du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), qui conduisent en 2025 à consacrer, par exemple, 5 400 euros par étudiant·e inscrit·e à l'université d'Angers et plus de 9 000 euros par étudiant·e inscrit·e à l'université de Versailles-Saint-Quentin, voire 10 700 euros par étudiant·e inscrit·e à Sorbonne Université, uniquement dans le cadre de la subvention pour charge de service public (SCSP). Ces inégalités de dotation se traduisent principalement par des inégalités de taux d'encadrement. L'université d'Évry-Val d'Essonne dispose de 15,6 agent·es pour 100 étu-

diant-es, quand l'université de Cergy-Pontoise n'a que 7,7 agent-es titulaires et contractuel·les pour 100 étudiant-es.

Les COMP 100 % suscitent beaucoup d'espoir de la part des présidences des universités sous-dotées. Mais c'est sans compter sur le lobbying des universités les mieux subventionnées, qui comptent sur l'excellence de leurs « performances » pour continuer à accaparer les maigres évolutions budgétaires. Et l'acte II de l'autonomie comme la politique de différenciation des établissements, réaffirmés dans la circulaire aux recteurs du ministre en août, ne promeuvent aucune politique visant à réduire les inégalités, au contraire !

BÂTIMENTS : UNE INDISPENSABLE AMÉLIORATION MANQUANT DE FINANCEMENT

La question de l'immobilier est importante : elle conditionne l'accomplissement des missions de formation et de recherche de l'université – et par là même les conditions de travail du personnel et les conditions d'études des étudiant-es –, mais aussi l'impact de ces missions sur l'environnement. Pour

le SNESUP-FSU, non seulement l'État s'exonère de ses responsabilités et les reporte sur les universités, mais il les engage aussi dans une chasse aux financements en suivant des voies risquées sans qu'une couverture du risque ne soit possible.

La dévolution du patrimoine souhaitée par le ministère pour toutes les universités aggraverait la situation, notamment pour les établissements les moins bien dotés, en creusant encore davantage les inégalités. En effet, contrairement à ce que les discours laissent entendre, il est peu réaliste d'envisager une « valorisation du patrimoine », alors que les bâtiments ne sont pas en bon état et que c'est plutôt le manque de salles de cours, de lieux de vie, etc. qui est patent, plus que la disponibilité de locaux sous-exploités et en bon état. Rappelons que sur les 7,4 milliards d'euros à 15 milliards d'euros (Cour des comptes ou France Universités) nécessaires à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier de l'ESR pour satisfaire le décret tertiaire en 2030, à ce jour, seuls 2 milliards d'euros sont financés dans le cadre des contrats de plan État-région et du plan de relance. ■

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les établissements d'enseignement supérieur français ont accueilli 443 500 étudiant-es étranger-ères en 2024-2025, soit 15 % du nombre total d'étudiant-es. Les deux tiers s'inscrivent à l'université.

Le programme gouvernemental bien mal nommé « Bienvenue en France » a mis en place en 2019 des droits d'inscription différenciés beaucoup plus élevés pour les étudiant-es extracommunautaires (2 770 euros en licence, 3 770 euros en master au minimum par an) que pour les ressortissant-es français-es ou issu-es de l'Union européenne, sauf s'ils et elles bénéficient d'une exonération partielle ou totale, accordée au cas par cas par les établissements. Outre que les règles changent d'un établissement à l'autre, en un an, le nombre d'étudiant-es ne bénéficiant d'aucune exonération a augmenté et atteint 20 % (soit 9 600 étudiant-es en 2023-2024), alors que le nombre d'étudiant-es étranger-ères n'a crû que de 3 % sur la même période. Les plus fortes concentrations d'étudiant-es ne bénéficiant d'aucune exonération se trouvent en formation d'ingénieurs (28 %), en licence professionnelle (15 %) et en BUT (13 %).

Le SNESUP-FSU rappelle que l'université a vocation à accueillir tous et toutes les étudiant-es dans les mêmes conditions, quelle que soit leur origine. Il continue à demander l'annulation intégrale de la hausse des droits d'inscription des étudiant-es extracommunautaires.

METTRE FIN AU DÉCLASSEMENT DE L'UNIVERSITÉ ET PROMOUVOIR LE MODÈLE UNIVERSITAIRE

Les métiers d'enseignant-e-chercheur-se (EC) et d'enseignant-e des premier et second degrés affectés dans le supérieur (E2D) ont connu ces dernières années une forte perte d'attractivité. Une cause indéniable de celle-ci est la perte salariale induite par le décrochage entre le point d'indice et l'inflation à partir de 2000. Le traitement indiciaire maximal des agrégé-es et des maître-sses de conférences (MCF) a perdu à parité de pouvoir d'achat près de 800 euros par mois, tandis que celui des professeur-es des universités a perdu 1 750 euros par mois.

A contrario de ce constat indéniable, le ministère met souvent en avant les mesures RH de la loi de programmation de la recherche (LPR) pour affirmer que la carrière des enseignant-es-chercheur-ses s'est améliorée depuis 2020. Le ministère avait promis à l'époque qu'aucun EC ne serait rémunéré en dessous de 2 smic. Pour tenir cet engagement, il a alors mis en place une indemnité différentielle entre le traitement perçu (indiciaire + indemnitaire) et deux fois le montant du smic. Cependant, le ministère refusant de revaloriser les débuts de carrière et le point d'indice, comme le demande le SNESUP-FSU, les EC de début de carrière se retrouvent dorénavant bloqué-es pendant plusieurs années au niveau de deux fois le montant du smic jusqu'à l'échelon 5 sur les 9 de la classe normale. En 2024, 1 573 EC étaient concerné-es par cette indemnité représentant un montant moyen annuel de 2 332 euros par MCF.

Le SNESUP-FSU défend une révision en profondeur des grilles indiciaires des E2D et des EC afin de rémunérer le travail de toutes et tous à sa juste valeur, avec entre autres une augmentation du point d'indice à hauteur de 20 %, l'attribution uniforme de 80 points d'indice pour tous les corps, l'alignement des primes PES, PRES et Ripéc C1. L'ensemble de ces mesures salariales, ainsi que l'augmentation des échelons terminaux des grilles et des mesures similaires pour les contractuel-les doivent mener à un traitement en début de carrière d'au moins 2 smic pour les E2D et les doctorant-es et d'au moins 2,5 smic pour les EC et les postdoctorant-es – et ainsi permettre de retrouver le pouvoir d'achat perdu.

Autres oublié-es de la LPR : les ATER, qui n'ont pas bénéficié de revalorisation de leur régime in-

demnitaire, ni de leur indice, ce qui conduit notamment les ATER effectuant 96 heures d'enseignement à avoir une rémunération en dessous du smic. Le SNESUP-FSU demande notamment une simplification des différentes voies de recrutement, avec deux possibilités : une pour les doctorant-es et une pour les postdoctorant-es.

EPE : PROLONGEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION ET REcul DE LA DÉMOCRATIE UNIVERSITAIRE

La mission confiée à Jean-Pierre Korolitski par le ministre démissionnaire, le 5 septembre, a un temps dévolu fort court – le rapport doit être rendu fin novembre. Les défis fixés à l'université – « *développer leur capacité d'adaptation stratégique face aux évolutions rapides de l'environnement international, renforcer leur attractivité pour les talents mondiaux, et optimiser leurs ressources dans un contexte budgétaire contraint* » – sont éloignés des missions principales de service public d'enseignement et de recherche. La demande d'analyse est très structurelle, et les conditions de travail et l'accomplissement des missions principales d'enseignement et de recherche ne sont que marginalement évoquées.

Le texte du projet de loi gouvernemental relatif à la régulation de l'enseignement supérieur prévoyait de prolonger de cinq ans l'« expérimentation » des regroupements sous la forme d'établissements publics expérimentaux (EPE). De plus, il entérinait a posteriori les dérives présentes dans certains des grands établissements créés lors des sorties d'expérimentation. La prolongation de l'expérimentation n'est que de trois ans dans le texte soumis à l'Assemblée nationale, mais c'est encore trop, notamment s'il y a autorisation à créer de nouveaux EPE. Or cela semble contraire à l'avis du Conseil d'État, qui justifie la prolongation limitée de l'expérimentation par le souhait de donner aux établissements qui sont dans l'expérimentation de pouvoir en sortir.

Pour le SNESUP-FSU, aucun bénéfice n'a été tiré de ces millefeuilles administratifs et, au contraire, ils organisent une grande confusion entre établissements privés et publics qui les composent, la légitimation institutionnelle des établis-

sements privés qui s'y associent, ainsi que le recul de la collégialité et de la démocratie universitaires.

Or la collégialité et la démocratie permettent à tous les niveaux, de l'équipe pédagogique ou de recherche à la direction de l'université, de construire un consensus sur les décisions à prendre en tirant profit de l'expertise de chacun·e et en ayant comme boussole l'intérêt des étudiant·es comme de notre société, et de préserver le sens de nos métiers. Au lieu de les protéger, on les attaque depuis plusieurs années, au motif que cela « *prend du temps* », nous empêche d'« *être agiles* », etc. L'instauration des EPE a permis de créer des superstructures technocratiques, où le pouvoir est préempté par quelques-un·es et où l'on s'exonère de la règle commune pour des raisons structurelles obscures qui n'ont fait aucune preuve de leur efficacité, ou pour satisfaire un caprice, comme la dérogation d'âge à 73 ans du président de l'université polytechnique Hauts-de-France. La collégialité et la démocratie sont les grandes perdantes, et on en voit déjà les effets dans la souffrance exprimée par le personnel et les étudiant·es. Le SNESUP-FSU demande instamment le retour à des universités collégiales et démocratiques.

La reconnaissance du rôle des universitaires et de la liberté académique est cruciale.

On a vu ces dernières années que l'université et ses missions prévues à l'article L. 123-2 du Code de l'éducation sont attaquées de

toutes parts. L'université est accusée de tous les maux : formations pas assez « professionnalisantes » ou qui ouvrent trop vers la poursuite d'études, recherche qui n'est pas assez porteuse d'innovation ou qui ne répond pas assez aux appels à projets divers... Et, après avoir été accusée d'« islamo-gauchisme », la voici maintenant taxée d'antisémitisme et plus largement de racisme !

Ces attaques touchent le fondement le plus essentiel de l'université, la liberté académique des enseignant·es-chercheur·ses. Que reste-t-il de cette liberté quand on impose des sujets de recherche à courte vue et que l'on cesse de financer des thématiques jugées peu intéressantes (*cf. infra*) ? Que l'on impose des UE et leur contenu par le biais de lois ? Dernier avatar, la volonté de constitutionnalisation de cette liberté est un cheval de Troie pour sa restriction : loin de vouloir inscrire dans la Constitution le principe fondamental d'indépendance des enseignant·es-chercheur·ses et des chercheur·ses comme y est inscrit celui des magistrat·es, on veut fixer dans la loi les conditions d'exercice de cette liberté, moyen de pouvoir ensuite la réduire à peau de chagrin comme l'« autonomie » des établissements.

Le SNESUP-FSU exige la préservation de la liberté académique dans toutes ses dimensions, condition sine qua non de l'accomplissement des missions d'enseignement et de recherche conformes aux exigences de la République. ■

RÉFORME DE LA FDE : DÉGRADATION POUR LE PERSONNEL, INÉGALITÉS POUR LES ÉTUDIANT·ES

Cette rentrée universitaire est à nouveau marquée par une énième réforme de la formation des enseignant·es (FDE). Les formateur·rices des INSPÉ n'ont toujours pas connaissance de l'ensemble des dispositifs prévus par le ministère et doivent accueillir les étudiant·es sans pouvoir être en mesure de répondre clairement à leurs questions.

Les arbitrages sur le nombre des postes pour la session 2026 et leur répartition entre concours en L3 et en M2 n'ont toujours pas été rendus, la reconfiguration de la carte des formations et le budget dont dépend la mise en œuvre de la réforme n'ont pas été divulgués. Or les universités doivent constituer des dossiers d'accréditation pour les licences et les masters d'ici à la fin d'octobre afin que ces nouvelles formations soient inscrites sur Parcoursup et Mon Master à l'hiver prochain.

Le SNESUP-FSU n'a cessé d'alerter sur les problèmes posés par cette réforme, tant sur la méthode que sur le fond :

- des délais de mise en œuvre intenable ;
- une absence de moyens spécifiques pérennes ;
- une surcharge de travail à venir, pour les équipes comme pour les étudiant·es ;
- une mise en concurrence délétère des composantes et du personnel ;
- un risque de perte de postes et de compétences.

Il n'a cessé d'alerter également sur la dégradation de la qualité de la formation et des conditions d'études liées :

- aux inégalités quant à la préparation des concours – absence ou insuffisance de modules de préparation aux concours selon les universités, voire accès payant ;
- au volume de stages trop important et à l'utilisation des fonctionnaires stagiaires comme moyens d'emploi à mi-temps.

Le projet d'arrêté fixant le cadre national de la licence professorat des écoles, soumis au vote lors du Cneser plénier programmé le 8 juillet, comme celui fixant le cadre des masters enseignement et éducation soumis au vote lors du Cneser plénier du 9 septembre ont été rejetés par les organisations syndicales. Ces projets précisent par exemple (article 6 du projet de licence, article 10 du projet de master) que 50 % de la formation soient assurés par du personnel issu de l'enseignement scolaire – ce qui minore de fait

la dimension universitaire de la formation. D'autres points sont problématiques. Notamment l'utilisation des stagiaires comme moyens d'emploi (mi-temps en M2). Les contenus de formation listés ne permettent pas de dessiner la polyvalence du professorat des écoles ou la cohérence des différentes missions des professeur·es du second degré ou des conseiller·ères principaux·ales d'éducation (CPE). Les arguments développés dans les groupes de travail ont été ignorés.

Comment le MESR peut-il continuer à prétendre que c'est là une formation universitaire, au sens où le SNESUP-FSU l'entend, c'est-à-dire non pas une formation « portée par l'université », mais une formation appuyée sur les savoirs produits à l'université et tirant profit de leurs derniers développements ?

Le SNESUP-FSU porte des revendications claires et très largement partagées :

- que toutes et tous les étudiant·es puissent accéder sans surcoût à la préparation du concours de leur choix, y compris dans les filières technologiques, professionnelles, bi- et tridisciplinaires, CPE, enseignant·es documentalistes ;
- que des moyens pérennes soient attribués aux universités pour la préparation des nouveaux concours et la mise en œuvre de parcours adaptés dans les masters ;
- que le fonctionnement universitaire soit respecté dans le recrutement des équipes de formation et que des moyens soient attribués pour permettre la formation, la concertation et l'activité des équipes plurielles ;
- que la gouvernance associe véritablement le personnel et les usager·ères et garantisse la dimension universitaire de la formation, ainsi que le respect de la liberté académique.

Le SNESUP-FSU appelle le personnel à se mobiliser : les groupes de travail et les instances universitaires doivent être vigilants et jouer pleinement leur rôle pour que soit respecté le caractère universitaire de la formation en veillant à l'impact de la réforme sur le recrutement et les conditions de travail du personnel. ■

Pour plus d'informations, lire aussi : *Former des enseignants n° 734, juin-juillet-août 2025* : www.snesup.fr/publications/revues/revue-fde/fde-ndeg-734-juin-juillet-aout-2025.

« MOINS DE FONCTIONNAIRES » ?

QUI SOMMES-NOUS ?

En 2023*, le personnel enseignant et enseignant-chercheur était composé de 93 036 agent-es, seuls 73 % d’entre elles et eux étaient titulaires de la fonction publique. Les effectifs des enseignant-es-chercheur-ses titulaires ont diminué de 3 % depuis 2015, passant de 56 900 à 55 213 agent-es, alors que la population étudiante est passée de 2 500 000 à 2 965 000. Cette baisse du nombre d’enseignant-es est d’autant plus inquiétante qu’en 2023, sur les 5 571 personnes qui obtenaient la qualification de maître-sse de conférences (MCF), 1 273 personnes étaient recrutées en tant que MCF sur concours ; le vivier de renouvellement des MCF existe donc bel et bien.

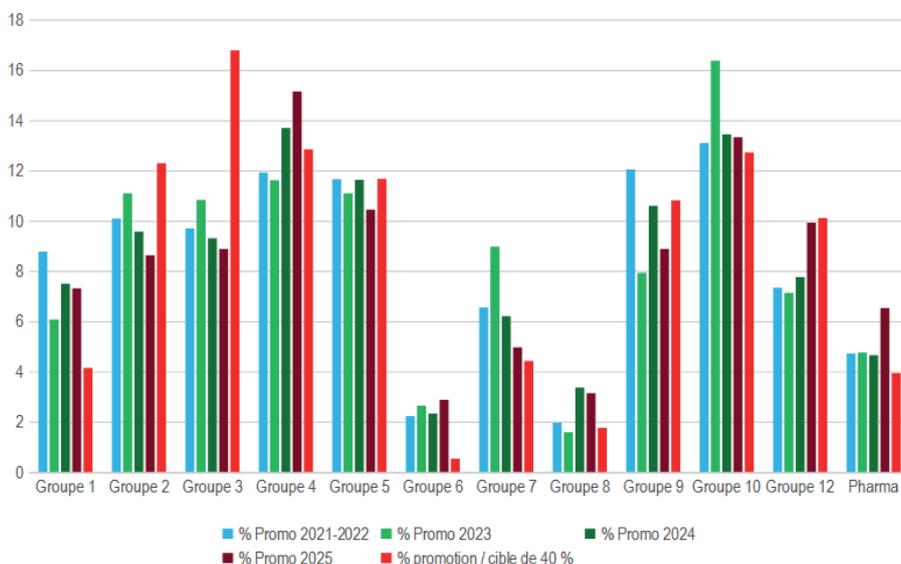
Le repyramidage des enseignant-es-chercheur-ses – permettant la promotion interne de MCF – a, quant à lui, porté ses fruits, puisque 52 % des promotions en 2025 ont été attribuées aux femmes. Cependant, il existe toujours un biais disciplinaire important et de grosses inégalités entre les établissements. Les groupes I (droit) et VI (physique) ont bénéficié encore une fois d’une part supérieure à l’objectif, tandis que les groupes II (économie et gestion) et III (langues et littératures) sont toujours largement défavorisés. La seule solution qui permettrait de mettre fin à ces inégalités est de pérenniser le dispositif de promotion interne sous la forme d’un repyramidage national pris en charge par le CNU.

COMMENT ALLONS-NOUS ?

Face à ce non-renouvellement, peut-on considérer la communauté d’enseignant-es et d’enseignant-es-chercheur-ses comme étant vieillissante ? Cela semble effectivement le cas. En 2022, l’âge moyen d’un-e enseignant-e dans l’enseignement supérieur et la recherche (ESR) était de 50 ans, l’âge médian de 51 ans. Ainsi, pour le personnel titulaire, 53,9 % avaient plus de 50 ans, alors qu’en France, selon l’Insee, les 50 ans et plus représentent 40,63 % de l’emploi.

Moins de personnel, une population vieillissante, cela a des répercussions sur les conditions de travail. Bon nombre d’enquêtes sont menées dans les établissements sur le bien-être du personnel, ou d’actions pour la qualité de vie au travail. Le mal-être ressenti par le personnel n’est pas une vue de l’esprit : s’agissant des observations inscrites aux registres de santé et sécurité au travail (RSST) des établissements, 5 810 mentions ont été recensées en 2023, contre 3 299 en 2022, soit une hausse de 76,1 %, selon le bilan de la santé et de la sécurité au travail 2023. Quant aux accidents du travail pour tout le personnel de l’ESR, 2023 a enregistré une hausse de 11,2 % des arrêts maladie dus aux accidents du travail – soit 60 534 journées d’arrêt en 2023, contre 54 135 en 2022 ; 22,5 % de ces accidents du travail concernent les enseignant-es-chercheur-ses et les les enseignant-es, 47,5 % des agent-es qui en sont victimes ont plus de 50 ans. ■

Répartition des promotions par groupe CNU



* Chiffres issus de l’« État de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation 2025 ».

LA RECHERCHE : UNE SITUATION INQUIÉTANTE

Le SNESUP-FSU porte l'ambition d'une université ayant les moyens d'accomplir sa mission de recherche, fondamentale comme appliquée, sans sujets tabous, avec des lieux de débats pluriels et ouverts qui permettent que les opinions et les connaissances puissent s'exprimer, se confronter, être mises à l'épreuve des sciences que nous produisons. Les résultats de la recherche ont à être considérés non comme des opinions, mais comme une parole scientifique avérée collégialement en l'état des connaissances du moment et permettant de fonder des décisions dans l'intérêt général. Cela est d'autant plus important dans le contexte de montée de l'extrême droite et de diffusion par l'intermédiaire de groupes divers de « vérités alternatives » non fondées, l'exemple des États-Unis étant à cet égard très inquiétant.

La situation de l'enseignement supérieur et de la recherche est très inquiétante du point de vue de la recherche et des conditions de travail en recherche. Plusieurs aspects concourent à cet état de fait.

LA TRANSFORMATION DES UNIVERSITÉS EN GRANDS ÉTABLISSEMENTS

Les transformations actuelles des universités en grands établissements sont tout sauf anodines du point de vue de l'activité de recherche. Ce qui est présenté comme un moyen de compter à l'international (classement de Shanghai ou autre) a des conséquences délétères pour la recherche. Les évolutions institutionnelles des universités font en effet glisser le pilotage par un collectif d'universitaires vers un pilotage par des autorités institutionnelles, technocratiques ou politiques dans des établissements dans lesquels les universitaires sont parfois minoritaires. Ce pilotage « par le haut » revient à mettre en cause la liberté académique des enseignant-es-chercheur-ses, empêche la créativité et, in fine, menace l'activité de recherche. Il est urgent de revenir à la collégialité des universités au sens des lois Faure et Savary.

La transformation des organismes de recherche en agences de programmes présentée dans le rapport Gillet menace également le CNRS, et par ricochet les unités mixtes de recherche (UMR). La crise des « Key Labs » et la « désUMRisation » ré-

cente d'une UMR à Tours (Citeres) sont des alertes que le SNESUP-FSU surveille avec attention.

LES BAISES ET LE FLÉCHAGE DES FINANCEMENTS

La liberté académique de recherche est également menacée par le contexte budgétaire. En 2024, la dépense publique moyenne par habitant-e de la France se situait légèrement en dessous de la moyenne européenne (285 euros par habitant-e), soit en 9^e position derrière le Luxembourg, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Belgique, et très loin derrière la Suisse (900 euros par habitant-e), l'Islande et la Norvège (source Eurostat). Pour la deuxième puissance économique du continent, ce classement est révélateur du sous-financement de la recherche publique de notre pays. La part du produit national brut (PIB) consacrée à la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (Dirda) ne progresse pas, s'établissant en 2012 comme en 2022 à 0,79 % du PIB, repoussant sans cesse l'objectif de 1 % fixé depuis plus de vingt-cinq ans.

Au-delà de la baisse des budgets – qui est évidemment très problématique tant elle nuit à la production de connaissances, mais également à la formation de doctorantes et de doctorants –, c'est aussi le développement des appels à projets, en interne aux établissements ou au sein de toutes les instances proposant un financement pour la recherche (ANR, régions...), qui est problématique. Si une focalisation sur certains sujets d'intérêt sociétal est évidemment recevable, la part de financements non fléchés doit rester majoritaire pour ne pas brider la créativité des collègues. Il est urgent de cesser de confondre recherche, innovation et développement.

Au sein des établissements, la multiplication des appels à projets par des équipes dirigeantes qui se voient en pilotes de leurs établissements – et non pas en responsabilité, un temps, du fonctionnement de la communauté – engendre des inégalités entre collègues et génère des potentats locaux par ceux ou celles qui sont assis-es sur les cordons de la bourse et la peur de représailles à travers l'accord ou non de financements.

LE MANQUE DE TEMPS ET LA CRISE DU RECRUTEMENT

La recherche fait office de variable d'ajustement. L'alourdissement des charges administratives et la diminution des effectifs entraînent des charges supplémentaires (augmentation des heures complémentaires, réponse aux appels à projets, dossiers Hcéres...), entamant fortement le temps de recherche. Ce manque de temps est difficile à quantifier, mais il est ressenti par l'ensemble des enseignant-es-chercheur-ses et des enseignant-es.

Par ailleurs, la crise du recrutement s'exprime à travers la baisse du nombre de doctorant-es (- 16,8 % entre 2009 et 2023, soit une baisse de 3 320 doctorant-es de première année). Si l'âge de soutenance reste stable, on observe une entrée de plus en plus tardive dans le métier, tandis que le rapport postes pourvus/postes publiés

baisse sur les dernières années documentées. La revalorisation du doctorat – en tant que diplôme et donc en termes de valorisation salariale dans les entreprises – et la compréhension des compétences qui lui sont associées sont fondamentales.

LES MENACES SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

La liberté académique revendiquée n'est pas une simple défense corporatiste d'une liberté d'action pour une catégorie de personnel. La liberté académique est une spécificité du statut des enseignant-es-chercheur-ses et la condition sine qua non de leur indépendance pour dénoncer, découvrir, transmettre... Ne pas respecter cette liberté est un problème pour la société dans son ensemble. La respecter est une garantie de sécurité pour les citoyen-nés au même titre que l'indépendance des journalistes et la protection de leurs sources. ■

« SAUVER LA JEUNESSE »¹ ? RENFORCER L'ACCÈS À L'ESR ET LA POURSUITE D'ÉTUDES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARISATION DES ÉTUDIANT·ES

Le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur² a enfin confirmé ce que le SNESUP-FSU avançait depuis des années, à savoir que, compte tenu de la démographie, le nombre d'étudiant·es devrait continuer de progresser jusqu'en 2032. Pour ces générations, il est impératif de permettre au service public de l'enseignement supérieur de les accueillir. Cela implique notamment de mettre fin au soutien public du développement des établissements privés. Non préparée et non accompagnée par les pouvoirs publics, cette hausse du nombre d'étudiant·es pèse fortement sur la qualité de leur encadrement, alors que les nouveaux entrant·es, issu·es de milieux souvent moins favorisés, auraient besoin d'un encadrement renforcé. Actuellement, les universités ne tiennent que par la surcharge de travail portée par leur personnel (*cf. infographie*).

UNE BAISSÉ DES CAPACITÉS D'ACCUEIL PARCOURSUP

Cette année, dans les formations publiques, les capacités d'accueil en licence étaient en recul de 9 780 places, alors même que Parcoursup inscrivait 19 039 candidat·es supplémentaires par rapport à 2024. La saison 2025 de la plateforme est la plus défailante quant au taux d'affectation, puisque seulement 84 % des inscrit·es non démissionnaires avaient reçu une proposition mi-juillet, 102 844 candidat·es restaient toujours sans affectation. C'est le plus bas taux d'affectation depuis la mise en place de la plateforme il y a sept ans. Ainsi, ce sont toujours plus de jeunes qui se trouvent contraint·es d'aller dans les formations privées qui ne sont pas référencées sur Parcoursup et dont le contenu ne permet pas d'accéder à des qualifications reconnues. Pour pouvoir accueillir toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, le SNESUP-FSU revendique la création de 100 000 places supplémentaires en premier cycle universitaire.

MON MASTER

Comme tous les ans, depuis la création de la plateforme Mon Master, les mêmes constats peuvent être posés. Le nombre de candidat·es augmente,

celui des formations se stabilise et les demandes de formations en alternance ne cessent d'augmenter également (+ 23 % encore cette année).

En revanche, depuis 2023, le nombre de places a, quant à lui, très fortement baissé, à – 31 385 places (– 30 522 dans le public, qui représente 95 % des places, et – 863 dans le privé, qui en représente 5 %), un chiffre principalement dû à la baisse des capacités d'accueil à laquelle les universités ont été contraintes faute de moyens financiers et humains dévolus par l'État pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiant·es. Un choix politique qui a conduit à un développement sans précédent du secteur privé. Pour le SNESUP-FSU, seul le cadre d'un service public de l'enseignement supérieur peut assurer la démocratisation. Cette baisse affecte notamment les domaines des arts, lettres et langues (– 4 442), des sciences humaines et sociales (– 4 099), des sciences, technologie et santé (– 9 815). Le SNESUP-FSU revendique la création de 50 000 places supplémentaires en deuxième cycle universitaire.

Pour le SNESUP-FSU, l'université doit pouvoir accueillir et faire réussir tous les publics sans discrimination (générée, sociale, ethnoraciale et validiste), cela passe par la suppression des outils de sélection que sont les plateformes Parcoursup et Mon Master et la création de 7 500 emplois d'enseignant·e et d'enseignant·e-chercheur·se.

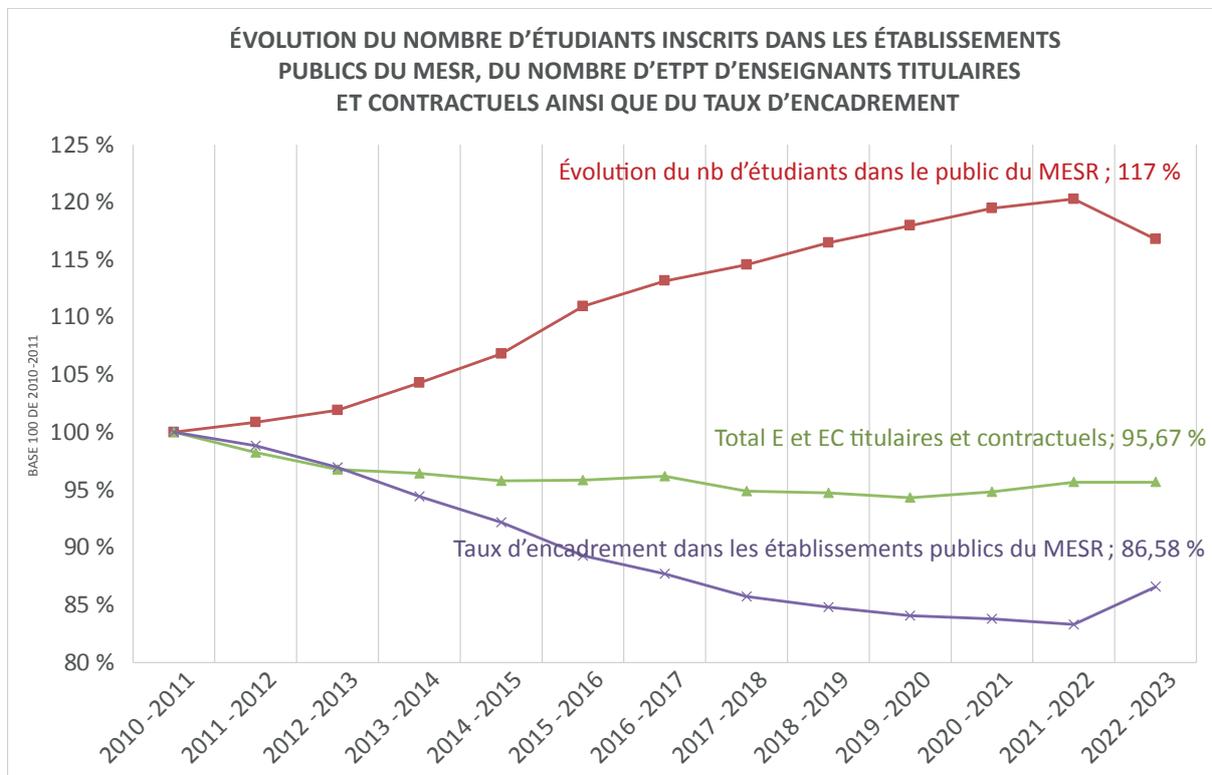
APPRENTISSAGE

Depuis la loi n° 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'offre de formation en apprentissage a été libéralisée. Les nouvelles modalités de financement mises en place ont conduit à une explosion du recours à ces dispositifs – et ce, sans réel mécanisme de régulation (exigence en termes de qualité des actions de formation et manque dans le contrôle de la fraude). Les primes à l'embauche ont induit un effet d'aubaine pour des entreprises cherchant à profiter d'une main-d'œuvre peu onéreuse. Elles ont fait exploser la dépense nationale en revenant sur le principe de financement de l'apprentissage par les contributions des employeurs, qui, elles, n'ont pas augmenté depuis 2015. Le sys-

tème repose désormais de manière déséquilibrée sur la dépense publique. Ainsi, en 2023, sur 61 % des apprenti-es de l'enseignement supérieur, 31 % se trouvaient dans des formations essentiellement privées (26 % en 2021) ; sur l'ensemble des apprenti-es, 77 % venaient du secteur privé.

L'augmentation du nombre d'apprenti-es a été portée par l'enseignement supérieur, avec une hausse de + 3,5 % (fin 2024 : 654 900 apprenti-es, soit 63 % de l'ensemble). Cette augmentation se poursuit encore : + 3,8 % pour le niveau 6 (en BUT, + 3 %, et depuis 2021, + 257 % d'apprenti-es en IUT) ; + 5,8 % pour les niveaux 7 et 8 (masters et diplômés d'ingénieurs), soit un quart du total des apprenti-es. Au regard de ses effets sur l'insertion dans l'emploi, quantitativement décroissants avec le niveau de qualification, le soutien public à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur apparaît disproportionné.

La nouvelle réforme engagée ne remet en cause ni la loi de 2018, dont la FSU réclame l'abrogation, ni le gaspillage de l'argent public par cette politique de subventionnement massif. Elle poursuit la dynamique de mise en marché de la formation professionnelle sans réel contrôle de l'apprentissage. La diminution des prises en charge ne change sur le fond pas grand-chose et la priorisation des niveaux 3 et 4 compromet les formations en apprentissage dans le supérieur public, qui risquent de fermer à la suite de ces mesures, sans que ces fermetures ne soient compensées et que le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne soit revu en conséquence. Le SNESUP-FSU réclame la possibilité pour l'ensemble des jeunes qui veulent poursuivre leurs études de pouvoir le faire dans le service public. ■



1. « Nous avons rompu le contrat de confiance entre générations qui est la base du contrat social. J'ai été frappé de constater combien les jeunes se sentent génération sacrifiée. » François Bayrou, Assemblée nationale, le 8 septembre.

2. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-05/ni-sies-2025-07-36873.pdf>.

**Syndicat national de l'enseignement supérieur –
Fédération syndicale unitaire**

78, rue du Faubourg-Saint-Denis

75010 Paris

Tél. : 01 44 79 96 10

WWW.SNESUP.FR

SUIVEZ-NOUS SUR :



WWW.INSTAGRAM.COM/SNESUP_FSU/#



WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU



BSKY.APP/PROFILE/SNESUPFSU.BSKY.SOCIAL

SNESUP FSU